

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY  
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2022-003

Date de convocation : **31 janvier 2022**

Nombre de délégués en exercice : 26  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de membres votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le **7 FEVRIER** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, MARTIN, GIORGIO, PASCUAL, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, BOICHON, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL, LIOT.

Mmes MARCILLIERE, MABON, REVOL, NEVEU, LAFONT.

Pouvoir de M. MOREL à M. BAREILLE

Secrétaire de séance : M. COQUARD

### Objet : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Monsieur le Président explique que l'Agence de l'Eau, dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme 2019-2024, fixe 4 priorités :

- Lutter contre toutes formes de pollution pour poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux
- Mieux partager et économiser l'eau dans un contexte où la disponibilité de la ressource diminue et les sols s'assèchent
- Redonner à nos rivières leur fonctionnement naturel, sauvegarder les milieux humides et littoraux et préserver la biodiversité
- Accompagner la restructuration des services publics d'eau et d'assainissement vers une gestion durable

Economiser l'eau est l'objectif du programme de renouvellement des conduites établi chaque année à partir des casses recensées au cours des années précédentes. A ce titre, il est donc proposé de faire un dossier de demande de subvention pour cette opération pour le montant global du programme de renouvellement soit 3 500 000 € pour 2022.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **Décide** de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération qui s'élève au montant estimatif de 3 500 000€,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé tous les Membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le

Le Président  
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-069-200080786-20220207-2022\_003-DE